

Date: Le mardi 18 mai 1999 - n° 31

Heure: 10 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

---

La séance est ouverte à 10 h 05.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Landry, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 21, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 21 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 21 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Goupil, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code de procédure civile, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 31 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 31 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le principe du projet de loi n° 34, Loi modifiant le Code civil en matière de nom et de registre de l'état civil, soit maintenant adopté.  
Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), le débat est ajourné.

---

À 11 h 56, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 14 h 03.

---

Moment de recueillement

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Dépôts de documents**

Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 310-19990518)

18 mai 1999

---

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite de M. Dumont (Rivière-du-Loup) concernant la situation des casinos de Loto-Québec - Question n° 1, *Feuilleton et préavis* du 2 mars 1999.

(Dépôt n° 311-19990518)

La réponse à la question écrite de M. Gauthrin (Verdun) concernant l'entente Pennsylvanie-Québec - Question n° 5, *Feuilleton et préavis* du 25 mars 1999.

(Dépôt n° 312-19990518)

---

M. le Président dépose la décision suivante du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 12 mai 1999 :

- Décision 908 concernant le Règlement concernant le virement de crédits du programme 1 au programme 2 du budget de l'exercice financier 1998-1999.

(Dépôt n° 313-19990518)

Puis, conformément à l'article 97.1 du Règlement, il dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Normandeau (Bonaventure) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 19 mai 1999, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 314-19990518)

### **Dépôt de pétitions**

M. Gagnon (Saguenay) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 196 citoyennes et citoyens du Québec, concernant les services de garde à la petite enfance.

(Dépôt n° 315-19990518)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement,

*18 mai 1999*

---

M. Williams (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 000 citoyennes et citoyens du Québec, concernant l'accès aux nouveaux traitements pour la maladie d'Alzheimer.

(Dépôt n° 316-19990518)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Landry, ministre du Revenu, dépose :

Un document concernant la suspension de 16 contrats en informatique au ministère du Revenu.

(Dépôt n° 317-19990518)

### **Motions sans préavis**

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE Mme Rita Dionne-Marsolais, députée de Rosemont, remplace Mme Diane Barbeau, députée de Vanier, comme membre de la Commission de l'administration publique.

La motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi n° 2, Loi sur la réforme de la comptabilité gouvernementale, et n° 9, Loi sur

18 mai 1999

---

Financement-Québec;

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières relativement à la sécurisation du réseau de transport et de distribution d'Hydro-Québec dans les régions touchées par la tempête de verglas de janvier 1998.

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de la culture se réunira afin de poursuivre les consultations particulières dans le cadre du mandat d'initiative sur le bogue de l'an 2000;
- la Commission de l'administration publique se réunira afin d'entendre le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux sur les « services préhospitaliers d'urgence au Québec », conformément à la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 19 mai 1999, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Normandeau (Bonaventure). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale s'assure que le gouvernement du Québec donne dans les faits, à la Régie de l'énergie, toute l'indépendance nécessaire à l'exercice de son mandat initial.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

*18 mai 1999*

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi modifiant le Code civil en matière de nom et de registre de l'état civil, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 34 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 34 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

M. Rochon, ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie, propose que le principe du projet de loi n° 33, Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 33 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 33 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

---

M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale, propose que le principe du projet de loi n° 1, Loi concernant l'obligation pour l'électeur de s'identifier au moment de voter, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 1 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 1 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

*18 mai 1999*

---

À 17 h 11, M. Brouillet, vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

### **Débats de fin de séance**

À 18 h 04, l'Assemblée tient quatre débats de fin de séance :

- le premier, conformément au consentement donné le 13 mai dernier, sur une question adressée par M. Fournier (Châteauguay) à Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le Centre hospitalier Anna-Laberge;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) à Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant la pénurie de médecins;
- le troisième, sur une question adressée par M. Cholette (Hull) à M. Landry, ministre du Revenu, concernant le dossier de la fuite de renseignements personnels et confidentiels du ministère du Revenu au bureau de la Statistique du Québec;

Pendant ce débat, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Landry, ministre du Revenu, dépose :

Les notes qu'il a utilisées pour intervenir dans le cadre du présent débat de fin de séance.  
(Dépôt n° 318-19990518)

- le quatrième, sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) à M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, concernant le bogue de l'an 2000 au ministère du Revenu.

---

À 18 h 56, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 19 mai 1999, à 10 heures.

*18 mai 1999*

---

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**